

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE PUBLIC 0442835t

44300 NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2018-2019

Quorum : 12

Numéro de séance : 3

Nombre des présents : 14

Date de convocation : 28/01/2019

Nombre d'absents excusés : 5

Présidence de : Cathy RODIER

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes		
	Avis				désignation	N°
	Vote					
	Extrait					
	Motion					
1. Affaires pédagogiques et éducatives						
1.1 Préparation de la rentrée 2019	Vote					
1.2 Questions à suivre						
2. Affaires financières						
2.1 Contrats et conventions	Vote					
3.2 Modalités attribution FSC	Vote					
3.3 Dons du FSE	Vote					
3.4 DBM	Vote					

Questions diverses

Annexes : Diaporama Préparation de rentrée 2019 ; courrier des personnels du collège ; courrier du CA

Signatures :

Le Président



Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION du collège 0442835t

Séance du : 07 février 2019

	Qualité	Titulaires	Titulaires			Nom-Prénom	Suppléants		
			Nom – Prénom	P	A		E	P	A
Administration	Chef d'établissement	RODIER Cathy	X						
	Adjoint	-							
	Gestionnaire CPE	KERIVEL Marie-Pierre LOISANT Charlotte	X		X				
Élus locaux	Conseiller départemental	MENARD Michel			X				
	Conseillère départementale	TOUCHEFEU Catherine			X				
	Adjointe au Maire Commune siège	PIAU Catherine			X				
Personnalité qualifiée									
Sous-Total			2	0	4				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BERILLON Gwenaëlle	X						
		COMBE Benoît	X						
		DANO Martine		X					
		INIZAN Jean-François	X						
		HUNEAU Martial		X					
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	GRAZDA Guillaume	X						
		BOULO Véronique	X				DESTREHEM Hélène	X	
Sous-Total			5	2	0		1	0	0
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	BAILLY Céline	X			POIZOT Ketty			
		DANGUY DES DESERTS BEAUGE Céline	X			AZIZI Lineda			
		DROUVIN Laurence			X				
		FRIOU Aïssa	X						
		OREAC Alan	X						
		ROUSTANG Valérie		X					
		Élèves	DROUVIN Simon	X					
	RAHER Soline		X						
Sous-Total			6	1	1		0	0	0
Total			13	3	5		1	0	0

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 18h12.

Madame Bérillon Gwenaëlle est désignée secrétaires de séance.

Madame la Principale demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le dernier PV du CA du 22 novembre 2018. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Madame la Principale lit l'ordre du jour et demande une modification concernant les affaires financières, une décision budgétaire modificative.

L'ordre ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

RUBRIQUE I. AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

1. Préparation rentrée 2019

Madame Rodier, chef d'établissement, réexplique la structure arrêtée par l'Inspection Académique suite au dialogue de gestion de novembre 2018 : 5 en 6^{me}, 5 en 5^{ème}, 5 en 4^{ème} et 4 en 3^{ème} soit un total de 19 divisions. Du fait d'un changement possible du nombre effectif d'élèves entrant en 6^{ème} selon les affections Affelnet (résultats début juin) et les demandes conséquentes des familles de l'école privée Saint Yves (15 familles présentes aux Portes Ouvertes de janvier 2019), Madame Rodier ne demandera pas le vote de la ventilation de la DG mais celui concernant la création de postes.

DOTATION GLOBALE : 604 heures (voir tableau)

Une IMP de plus que l'an dernier, et des HSA également.

Un poste de français a demandé à être profilé Français Langue Seconde, suite à sa vacance à compter du 01.09.2019.

H-G : stagiaire

Allemand : 2 heures pour dédoubler

Espagnol :

En maths : il y aura des heures pour de la co-intervention.

Question des parents : Il y a une certaine latitude dans les heures ?

L'autonomie des établissements : 13 heures postes pour notre établissement, et 11,5h d'HSA.

Questions des enseignants :

Qui a des heures labo ? 2h en SVT (car deux postes) et 1 h en SC-Phy (car un seul poste plein, le BMP sera en dessous de 9h, donc, pas d'H de labo)

Comment on répartit les HSA et les HP ? Il n'y a pas de textes qui guide l'attribution des heures postes et des HSA.

La Principale essaie de limiter au maximum le nombre d'HSA par enseignant.

Anglais + 1 stagiaire

Il y aura des groupes en sciences en 6^e. Mme Sagarra enseignera aussi les Sciences Physiques pour ce niveau dans le cadre de l'EIST et en accord avec ses collègues de sciences.

Sc-Phys : BMP de 3h.

En conclusion, 6 postes à temps plein seront créés (+ que l'an passé) + 2 Stagiaires + 4 BMP.

Cette année, il y eu transformation de 4 HSA en HSE pour payer des enseignants pour des heures de sorties, de remplacements et heures supplémentaires ponctuelles lors de la mise en place de projets avec les élèves.

DOTATION DES AED : (en mai-juin)

Actuellement, les AED ne sont pas en nombre suffisant et sont surmenés. Du coup, ils sont cantonnés à des tâches purement disciplinaires alors qu'ils pourraient s'investir dans des activités, des projets (CVC...)... Cela permet de créer une autre qualité de relations entre les élèves et les AED (meilleur climat scolaire).

Les enseignants et la vie scolaire ont fait un courrier pour avoir 5 postes plein, notamment aussi parce que les élèves ULIS et UPE2A ne sont pas comptabilisés pour le calcul de la dotation d'heures d'AED, alors qu'ils sont majoritairement là à la restauration scolaire.

Lecture de la lettre : les deux associations de parents (Petit Gibus et FCPE) sont prêts à se joindre à la demande des enseignants et personnels en vie scolaire (cf. annexe)

La norme : 1 AED/112 élèves et là, on est à 1/120 élèves

La décision émane de Monsieur le Directeur Académique.

DOTATION ATTEE :

On demande 1 agent en plus (1,25 poste, c'est le besoin reconnu par le conseil départemental à la date du 07 février 2019).

Question-des enseignants : pourra-t-il y avoir une plus grande amplitude d'ouverture de l'établissement, aussi du fait de la fin des cours à 17h30 ? Le poste d'agent ne sera pas un poste d'agent d'accueil. Il faut toujours un personnel de direction et/ou administratif dans les locaux lorsque l'un d'eux travaille.

Demande d'un poste à temps complet d'infirmière (70% au collège- 30% dans les écoles, en général) : c'est une décision de Monsieur le Recteur ; le courrier est parti en fin d'année civile.

Madame la Principale demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la création de 6 postes d'enseignants à la rentrée 2019.

Vote

- Pour : 14
- Abstentions : 0
- Contre : 0

RUBRIQUE II : AFFAIRES FINANCIERES

I. Conventions

Madame la Principale présente la convention pour la 9ème édition du Forum des Métiers Nantes Est organisé par la Ville de Nantes et les 4 collèges publics de Nantes Est (Collèges La Colinière, Lanoë Lambert, Rutigliano et Simone Veil) , le mardi 5 février 2019, avec une participation maximum de 300 euros par établissement pour les frais non couverts par la ville de Nantes.

Madame la Principale fait part des remerciements de la ville de Nantes aux élèves et aux enseignants de 4ème qui ont réalisé de très belles affiches sur la thématique de la parité des métiers. Ces affiches ont été plastifiées (coût pris en charge par la mairie : 370 euros). Elles seront donc visibles par l'ensemble des professionnels et des élèves le mardi 5 février 2019 ; elles reviendront au collège pour une campagne d'affiche courant mars.

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administrations d'approuver la participation du collège à une hauteur maximale de 300 euros pour le Forum des Métiers dans le cadre d'une convention avec l'ACCOORD.

Vote

- Pour : 14
- Abstentions : 0
- Contre : 0

Madame Kerivel, adjointe gestionnaire, présente la convention à signer entre le collège et le SDIS 44 dans le cadre de la formation IPCS aux personnels le mercredi 13 mars 2019 et la formation ASSEC de 6 élèves par classe le jeudi 14 mars 2019. Ces élèves recevront à l'issue de cette formation un diplôme ; des brassards seront mis à disposition

dans les salles de classe afin qu'ils puissent assister les adultes dans les différents exercices de prévention à la sécurité.

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la convention entre le collège et le SDIS 44.

Vote

- Pour : 14
- Abstentions : 0
- Contre : 0

2. Modalités attribution du Fond Social Collégien

Madame Kerivel, adjointe gestionnaire, demande aux membres du conseil d'administration d'adopter la modification pour l'attribution du Fond Social Collégien (cf. diaporama)

Vote

- Pour : 14
- Abstentions : 0
- Contre : 0

3. Dons FSE

Monsieur Inizan présente les recettes du FSE : du fait des adhésions et de la vente des chocolats courant novembre-décembre, le FSE a décidé d'aider la participation des familles au concert (Epi Mme Jagut) pour 75 euros et d'aider les familles au voyage scolaire Normandie-Angleterre qui aura lieu du lundi 13 au vendredi 17 mai 2019 pour 59 élèves soit une aide de 30,50 euros par élève en moins. Le FSE donne également au collège une tablette tactile pour une valeur de 50 euros.

M. Inizan rappelle que le FSE n'aide que les actions présentées en CA, nécessitant une participation des familles.

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration d'approuver les dons du FSE pour la somme de 1800 euros ainsi que de 75 euros, ainsi que la tablette tactile pour une valeur de 50 euros.

Vote

- Pour : 14
- Abstentions : 0
- Contre : 0

4, Décision Budgétaire Modificative

Madame Kerivel demande aux membres du conseil d'administration d'approuver une décision budgétaire modificative de 1875 euros pour les projets éducatifs et pédagogiques, dont le voyage scolaire et sortie pédagogique du mois de mai.

Vote

- Pour : 14
- Abstentions : 0
- Contre : 0

5. Questions diverses

Madame la Principale fait un point sur la réforme du baccalauréat général et technologique et de la réforme de la voie professionnelle. Un courrier synthétique sera donné pour rappel courant mars ; tout est déjà publié sur le site Eduscol.

Le seul lycée de secteur général et technologique est le lycée Honoré d'Estienne d'Orves de Carquefou. Les seules options dérogatoires sont la ST2i (lycée Livet) et les sections internationales (Lycée Mandela) ; pour le reste, il s'agit du cadre légal des dérogations, comme pour les collèges. Les options théâtre ou cinéma ne sont pas dérogatoires, ce ne sont que des options, pour exemple.

Pour le 2nde professionnelle, un élève devra mettre un domaine de métiers (pour les domaines concernés car certains ne changeront qu'à la rentrée 2020 puis 2021) et non la voie précise du lycée professionnel, comme c'était le cas auparavant. La pré-affectation est toujours en place dans l'académie.

Madame la principale rappelle que même pour la voie d'apprentissage, il est judicieux que les familles fassent des vœux dans les lycées où les CFA existent pour le cas où l'élève ne suivrait pas son apprentissage jusqu'au bout, l'élève ainsi ne resterait pas sans rien et retrouverait un statut scolaire.

Par ailleurs, Madame la Principale fait part de deux départs de personnels au 1^{er} avril 2019 :

- M. Jauneau Michel, Agent de maintenance, partant en retraite

- Mme Bohorany Sarah, secrétaire de gestion, partant en détachement à l'Université de Nantes à compter du 1^{er} avril 2019.

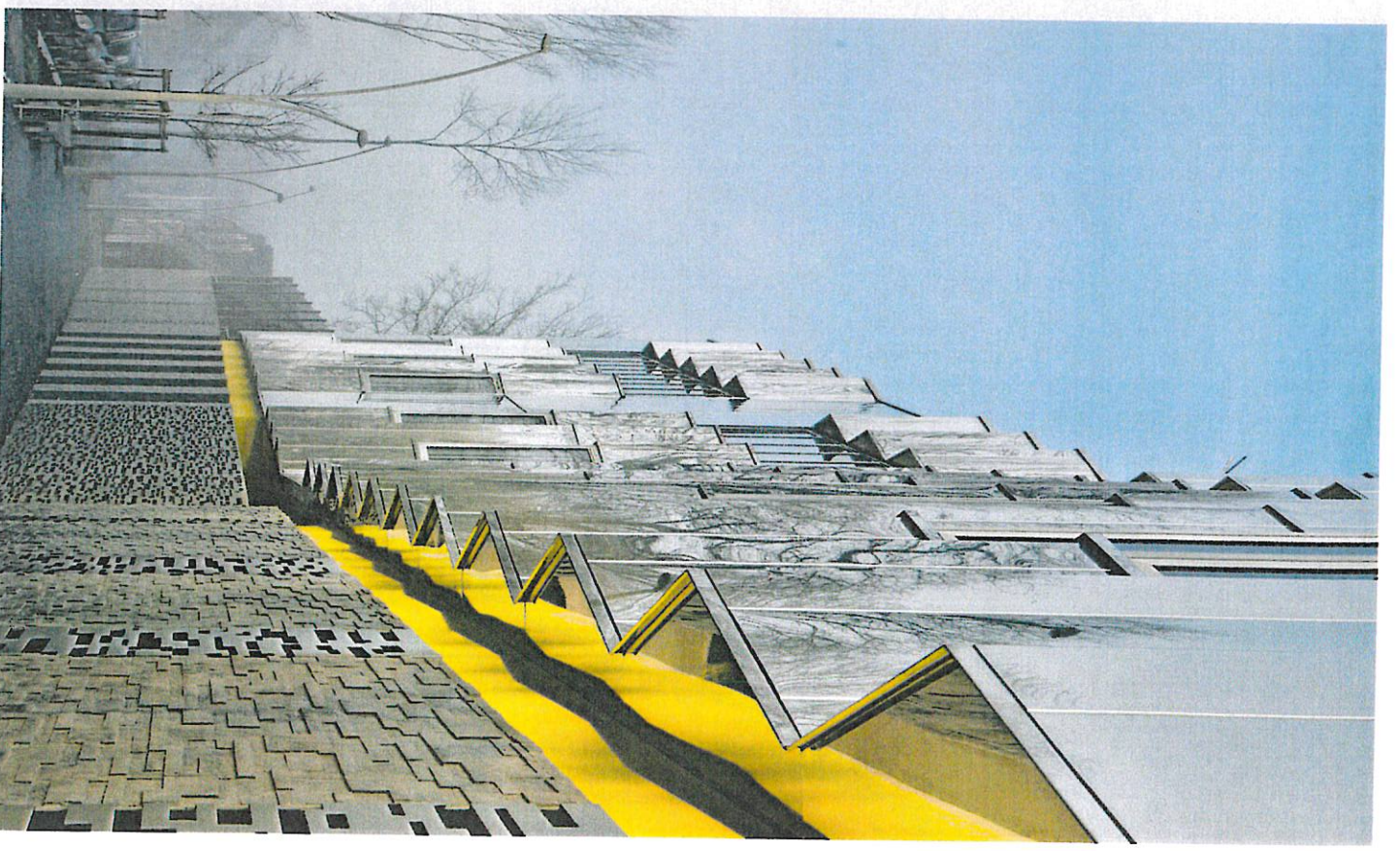
Nous espérons leur emplacement et à la hauteur des heures effectuées. Leur pot de départ sera effectué à la fin de l'année scolaire, à l'instar des collègues partant à la fin de l'année scolaire 2018-2019. Nous pensons bien à eux. A la date du 1^{er} mars, le remplacement de M. Jauneau sera fait à la même quotité horaire par un agent titulaire soit 40 heures hebdomadaires. Une semaine de tuilage aura bien lieu.

Les parents demandent si le collège sera centre d'examen pour le DNB. A la date du 1^{er} mars, le collège Simone Veil accueillera bien les 79 élèves de 3^{ème} candidats au DNB pour la voie générale ainsi que 142 élèves en candidats libres pour la voie professionnelle. Un courrier ultérieur sera adressé pour l'organisation et l'accueil des élèves pour la fin de l'année scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente du Conseil d'Administration lève la séance à 20h04.

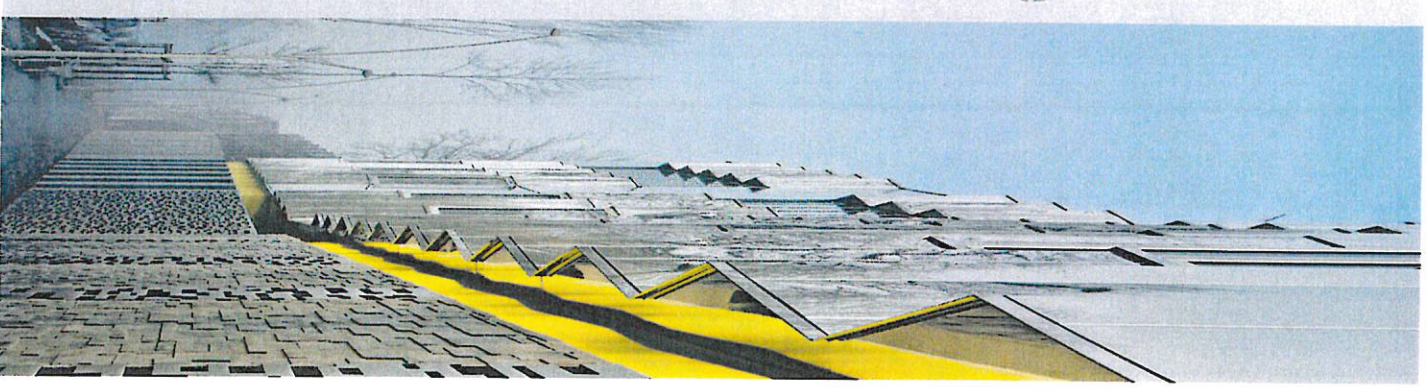
Préparation Rentrée 2019

CA du jeudi 07 février 2019



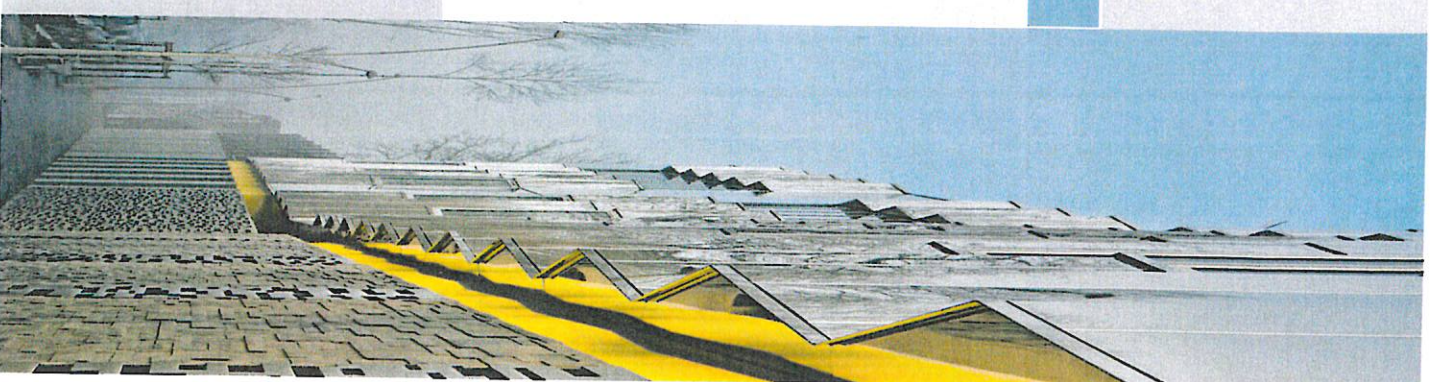
Structure Rentrée 2019

- Structure arrêtée suite dialogue de gestion de novembre 2018 :
 - ✓ 6^{ème} : 5 divisions
 - ✓ 5^{ème} : 5 divisions
 - ✓ 4^{ème} : 5 divisions (+2)
 - ✓ 3^{ème} : 4 divisions (+1)
 - ✓ Soit 19 divisions (+3)



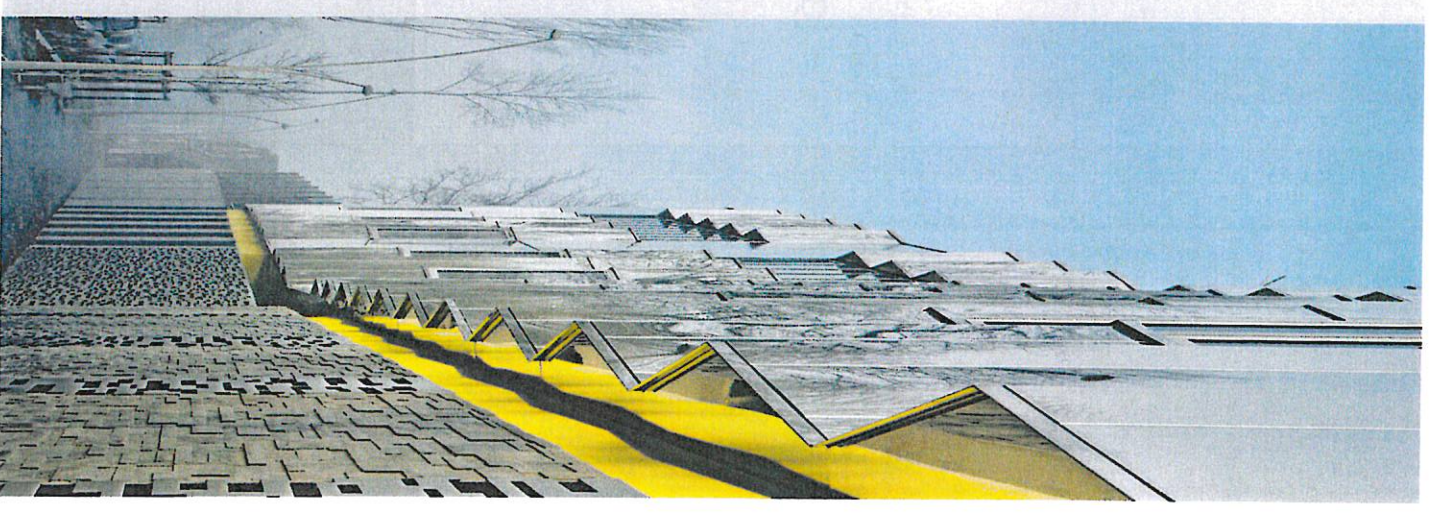
Prévisions effectifs 2019

Niveaux	Elèves	E/D
6ème	140 155 hors privé + 16 privé	28 6 divisions ? 26
5ème	121	24,2
4ème	128	25,6
3ème	91 (hors privé)	22,75 (hors privé)
Total hors dispo.	480	25,14
TOTAL	507	_____



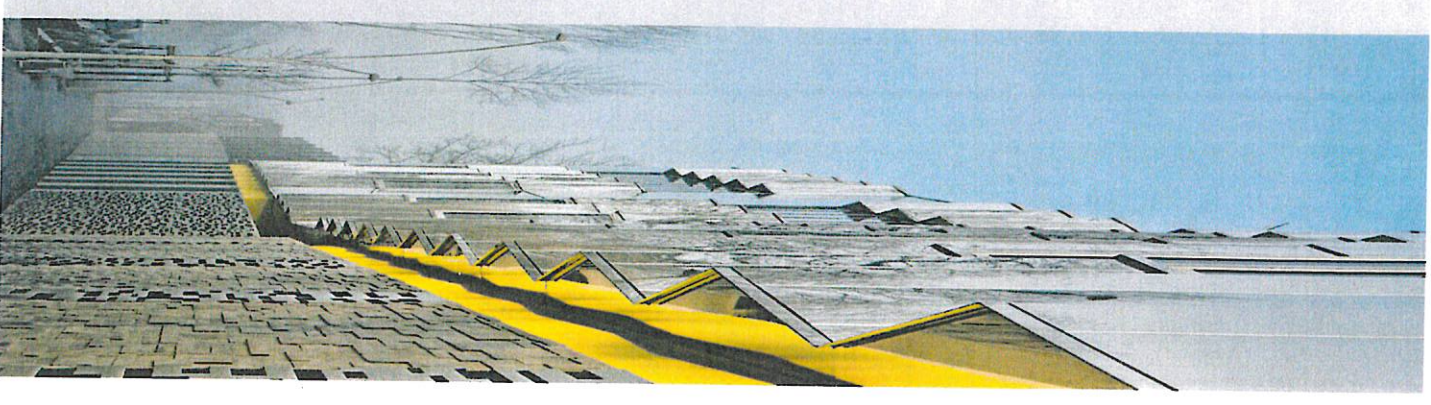
Dotation Globale 2019

- Calcul
- ✓ [26h + 3h] x nombre de division
- ✓ + 21 h dispositif ULIS
- ✓ + 21 h dispositif UPE2A NSA
- 604
- ✓ 581 Heures Postes
- ✓ 23 HSA
- ✓ 7 IMP



Créations de postes 2019

- 1 poste temps plein EPS
 - 1 poste temps plein Lettres Modernes
 - 1 poste temps plein Espagnol
 - 1 poste temps plein Mathématiques
 - 1 poste temps plein SVT
 - 1 poste (CSD 6h) Technologie
- ✓ **6 postes enseignants créés**

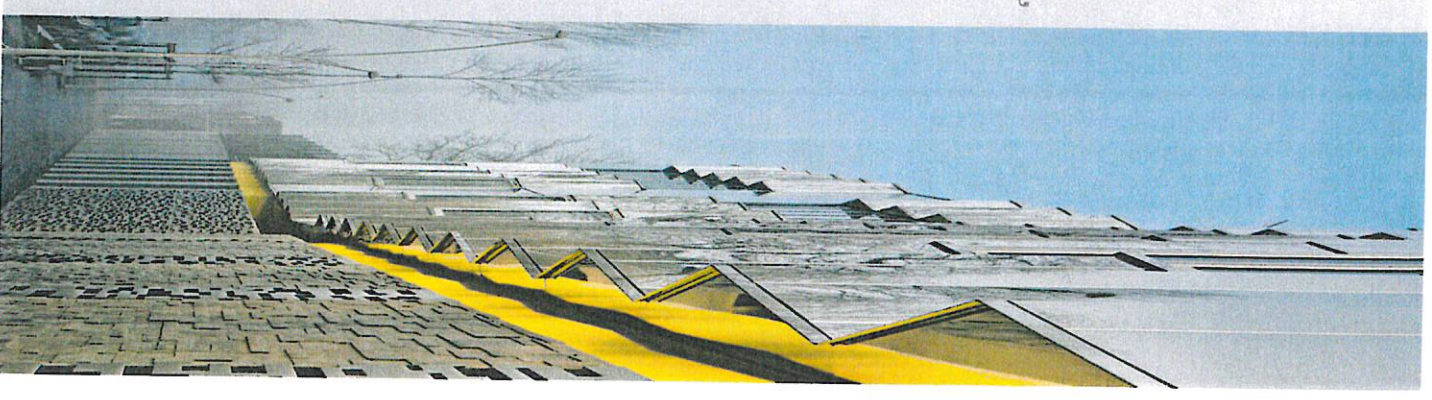


Autonomie établissement

Heures Poste		HSA	
Piscine	2	Piscine	1
		Section sportive	2
Allemand	2	Euro anglais	2
Espagnol	1		
Histoire-Géo	1	Lettres	0,5
Mathématiques	2,5	Mathématiques	3
Sciences	4,5 (gr. 6 ^{ème})	Labo	3 ([3 postes])

Poste spécifique académique

- Du fait du poste vacant en Lettres Modernes, demande de poste spécifique académique FLS
- ✓ Poste de Lettres Modernes
- ✓ Continuité des élèves allophones
- ✓ Candidature sur mouvement intra

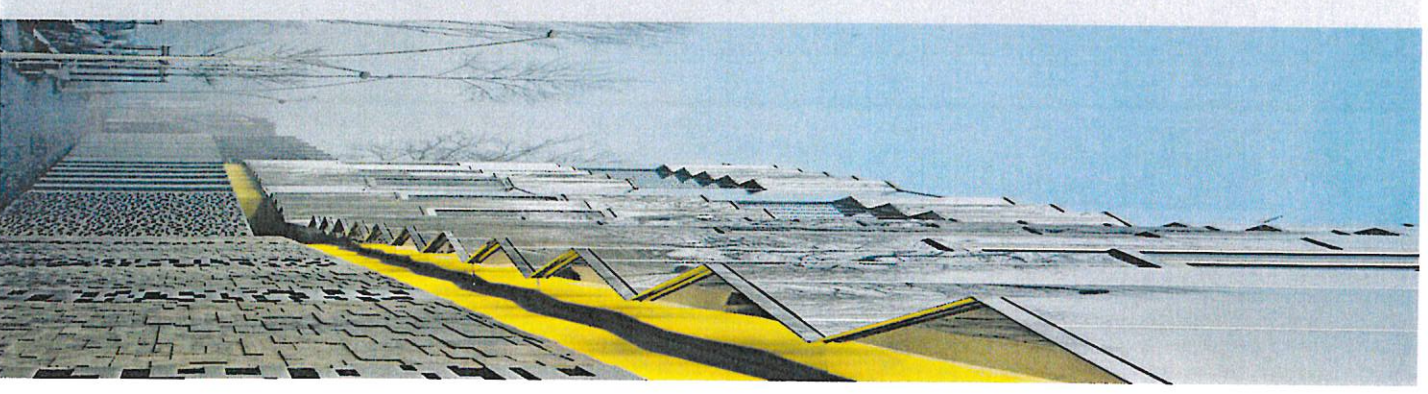


Questions à suivre

- Dotation AED (mai/juin)
- Pas de poste d'adjoint à la rentrée 2019
- Postes admin. à 2,5 (=)
- Dotation Postes ATTE -

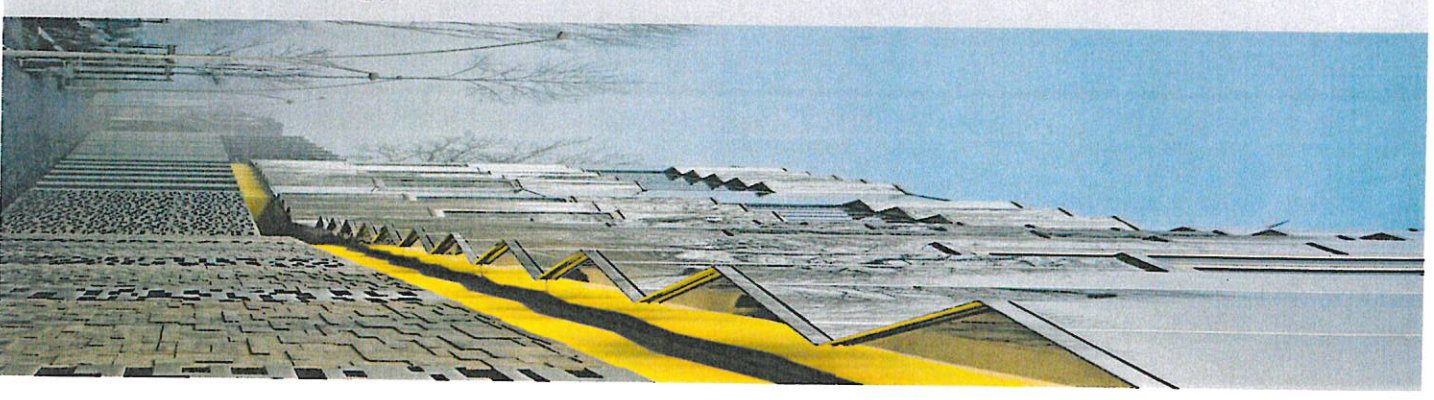
Dotation cible arrêtée pour 508 élèves :-1,25

- Poste infirmière à temps complet



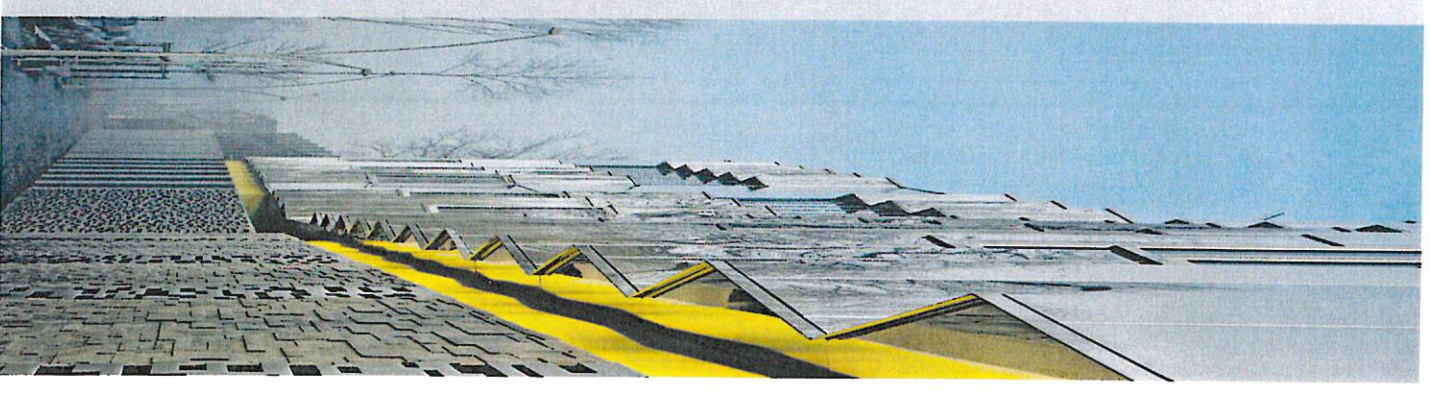
Dates

- Conseil pédagogique Lundi 21 janvier 2019
- Commission Permanente Lundi 28 janvier 2019
- Conseil d'Administration Jeudi 07 février 2019
- Conseils d'enseignement au retour des vacances d'Hiver (répartition – AP)



A venir

- Contrat d'objectifs
- Règlement Intérieur dont restauration scolaire
- Parcours dont programmation 2019-2020 avec une réunion de préparation en mai et une réunion d'ajustement en juin
- Accompagnement Personnalisé
- Auto-évaluation





SIMONE VEIL

Délibération du CA du 07/02/2019

Modalités d'attribution des aides sociales

Le collège Simone VEIL de NANTES dispose, inscrits au budget de l'établissement, de fonds sociaux destinés à aider les familles en difficulté financière à faire face aux dépenses liées à la scolarité.

Les différentes aides

Le fonds social collectif, alimenté par une subvention de l'État, a pour vocation d'apporter une aide rapide et adaptée aux élèves dont la famille connaît une situation financière difficile. Il est principalement utilisé pour l'aide à la restauration scolaire, l'aide au transport entre le domicile et le collège, les fournitures scolaires.

Le fonds social départemental, alimenté par une subvention du conseil Départemental de Loire-Atlantique, a pour vocation d'apporter une aide rapide et adaptée aux élèves dont la famille connaît une situation financière difficile. Conformément aux orientations de la collectivité départementale, il est principalement utilisé pour l'aide à la restauration scolaire et aux actions en lien avec l'alimentation.

Les critères d'attribution

Le collège informe les familles de l'existence des aides sociales, au moins une fois au début de chaque année scolaire, par tout moyen à sa disposition : dossier d'inscription, site internet, réunion de parents, professeurs principaux...

L'examen des demandes s'appuie sur un dossier papier simple, disponible à l'accueil, qui permet d'apprécier la situation familiale de l'élève et les revenus de sa famille. En cas de besoin, le dossier peut comprendre tout élément éclairant : divorce ou séparation, perte d'emploi, surendettement... L'aide est individuelle, discrète.

Un rendez-vous est possible avec l'Assistante Sociale de l'Établissement.

La commission d'attribution des fonds sociaux

Le Chef d'Établissement attribue les aides sociales, dans la limite des crédits ouverts au budget, après consultation de la commission d'attribution des fonds sociaux. Cette commission est composée de l'équipe de Direction et de l'Assistante Sociale. Elle est présidée et convoquée par le chef d'Établissement. Elle est réunie au moins deux fois par an. Les membres de la commission sont tenus à la discrétion sur les situations examinées. Exceptionnellement, en cas d'urgence, le Chef d'Établissement décide seul de l'attribution d'une aide. Il en rend compte à la réunion suivante de la commission.

Contrats et conventions

- Mme Kerivel, Adjointe Gestionnaire.

Point réforme du Lycée

Un courrier synthétique et de rappel sera redonné aux familles début mars

- Pour la 2GT, le dernier vœu doit être absolument celui du lycée de secteur ; dérogation sur les motifs nationaux (MDPH...) ou personnels (motif 7- priorité REP / REP +). Les options ne sont pas dérogatoires à l'exception de la création culture design (STD2A) et les sections internationales sur dossier.

- Pour la 2PPro, un code vœu par famille de métiers répertoriés à la rentrée 2019, sinon code BacPro (Rénovation de la voie professionnelle)
- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client

- Pour l'apprentissage, sauf signature contrat, il est préférable de faire des vœux dans des lycées où les CFA sont implantés (soit presque tous) car si le contrat s'arrête, le jeune redevient élève (sous statut scolaire) et peut poursuivre sa formation (sécurisation des parcours).

Nantes, le 22 janvier 2019.

Les personnels du collège Simone Veil réunis en heure d'information syndicale.

A

M. Philippe Carrière, Inspecteur
Académique, Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
de Loire-Atlantique.

Nous, personnels du collège Simone Veil réunis ce mardi 22 janvier en heure d'information syndicale, nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes sur les conditions de rentrée 2019 dans notre établissement.

Lors du conseil d'administration du 28 juin 2018, nous avons appris, malgré la hausse importante des effectifs de notre établissement (286 élèves pour l'année 2017-2018, 437 pour l'année scolaire 2018-2019) et le transfert d'une UPE2A-NSA au collège Simone Veil, que ce dernier n'avait obtenu que 0,4 poste d'AED. Nous avons été surpris, d'autant plus qu'il n'y a toujours pas de poste d'adjoint, et que le poste d'infirmière n'est qu'à 50%, comme l'année dernière, alors que le collège accueille une ULIS TFC.

Aujourd'hui, l'équipe vie scolaire est en sous effectif et travaille à flux tendu. Les assistants d'éducation, impliqués et investis, expriment leur surcharge de travail d'encadrement lors des temps méridiens et récréatifs et cette année, et ils ne peuvent plus animer des ateliers et clubs qui participent également à l'épanouissement des élèves.

Les effectifs du collège vont, pour les prochaines années, augmenter de manière importante : en effet, pour cette année scolaire, pas moins de 150 élèves sont scolarisés en CM2 dans les écoles du secteur, et, au vue des inscriptions pour la rentrée 2018, une grande partie de ceux-ci intégreront le collège Simone Veil lors de la prochaine rentrée scolaire, ce qui portera l'effectif du collège en septembre 2019 à près de 550 élèves (élèves des dispositifs UPE2A et ULIS inclus).

Pour un encadrement assurant la sécurité de nos élèves sur la totalité de l'amplitude horaire et garantir le bien-être au travail des personnels vie scolaire, pour tenir compte des besoins spécifiques de notre établissement (ULIS TFC, UPE2A-NSA, près d'un tiers d'élèves boursiers), pour répondre aux objectifs du projet d'établissement, nous demandons pour la prochaine rentrée scolaire :

5 postes équivalents temps plein d'AED (soit la création d'1,6 poste)

En espérant, par ce courrier, que vous puissiez prendre en compte les besoins du collège Simone Veil.

Veuillez accepter, Monsieur l'IA DASEN, l'expression de notre parfaite considération.

Le personnel éducatif du collège Simone Veil



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



REPUBLIQUE FRANÇAISE



SIMONE VEIL

COLLÈGE

Nantes, le 7 février 2019

Collège Public
Simone VEIL

15 rue des Colporteurs
44300 NANTES
02.52.20.03.50

ce.0442835T@ac-nante

Le collège Simone VEIL a ouvert à la rentrée 2017/2018 avec un effectif de 284 élèves et une dotation de 7 ATEE.

Pour la rentrée scolaire 2018/2019, un poste supplémentaire a été créé pour un effectif de 420 élèves en septembre 2018 réparti en

2 postes de cuisinier

1 poste d'agent d'accueil

1 poste de Maintenance

4 postes Entretien –Restauration dont une personne à 80% de

droit.

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique a notifié à l'établissement la dotation cible pour la prochaine rentrée scolaire : 9.25 postes pour 508 élèves soit un différentiel de – 1.25 poste par rapport à la dotation effective.

Le CA du Collège Simone VEIL demande donc la création d'un poste à temps plein d'ATEE Entretien –Restauration pour la rentrée scolaire 2019/2020 afin de prendre en compte ce différentiel de -1.25 poste, l'augmentation du nombre de divisions (de 16 à 19 ou 20), l'attractivité du collège Simone VEIL sur son secteur de recrutement et pour tenir compte des surfaces bâties qui correspondent à la superficie d'un établissement de 600 élèves